

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2015**

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 14 janvier 2015

Secrétaire de séance : Magali GARNIER

Étaient présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI (arrivée à 20 h 30), Olivier BACQUART, Martine GROPELLIER, Eric DUCHENNE, Christian ANDRES, Francis PIN, Magali GARNIER, Emmanuel MIEGGE, Philippe DI MARCO

Était absent : Robert BOURCIER (Pouvoir à Emmanuel MIEGGE)

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2014

DELIBERATIONS

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras – Adjonction de la compétence obligatoire Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur

Vote : 10 voix pour

2. Signature de la convention avec le Calhaura pour l'animation de l'opération "Façades-Toitures"

Poursuite du programme "Façades-Toitures" avec ajout de la mission Bureau de l'Habitat

Vote : 10 voix pour

3. Fixation du prix d'acquisition de la parcelle AC 173

Montant de l'acquisition : 700 € pour 23 m² (à prendre sur le BND de 93 m²). L'acte en la forme administrative sera rédigé par la mairie

Vote : 10 voix pour

Arrivée de Cristel FRANCESCHI

4. Modification du régime d'astreinte – Ajout d'un troisième agent

Situations donnant lieu à astreintes, interventions : déneigement de la Commune, interventions sur les réseaux humides

Service concerné : service technique

Modalités d'organisation :

Période : du 15 novembre au 15 avril, du vendredi soir au lundi matin

Nombre d'agents concernés : 3

Fréquence : 1 week-end sur 3

Durée par semaine : 63 h 30

Modalités financières : paiement de l'astreinte et récupération des heures effectivement travaillées dans la semaine qui suit (1 h = 1 h)

Vote : 11 voix pour

5. Signature de la convention de partenariat avec l'AFP pour 2014 et 2015

Remboursement par l'Association Foncière Pastorale des frais de mise à disposition du secrétariat de la mairie : 2 400.00 € par an

Vote : 11 voix pour

6. Signature de la convention financière de participation aux travaux avec le SIEPQ

Participation de la Commune aux travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public à l'entrée ouest d'Abriès – Montant des travaux : 13 531.00 € HT. Montant de la part de la Commune : 3 382.75 € (= 25 %)

Vote : 11 voix pour

7. Participation financière aux travaux du SYME 05 – Précisions sur la délibération n°20141118007

Il s'agit bien des réseaux d'électricité et non pas d'éclairage public qui sont concernés par les travaux qui seront réalisés par le SYME 05 dans le hameau du Roux en 2015 et 2016.

Vote : 11 voix pour

8. Création du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et suppression du poste de rédacteur principal de 2^e classe

Vote : 11 voix pour

9. Mise en place d'une seconde ambulance de secours entre le 14 février et le 1^{er} mars 2015

Modification du groupement de commandes avec les ambulances Delta Treize afin d'améliorer les secours sur pistes pendant la plus grosse période d'affluence.

Coût pour la Commune : 1 714.29 €

Vote : 11 voix pour

10. Décision modificative n°9

Chapitre 014 – Article 7398 : + 1 651.46 € (reversement de la taxe communale sur la consommation électrique)

Chapitre 022 – Article 022 : - 1 651.46 € (dépenses imprévues)

Vote : 11 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

* Discussions sur la situation des employés communaux du service technique et sur les conditions de circulation de la navette communale

* Magali Garnier demande où en est le projet de SIVU des Services Techniques. Le Maire lui répond qu'il est en cours, qu'une réunion entre les maires et adjoints des trois communes du Haut-Guil sera organisée prochainement et qu'un bureau d'études sera missionné pour réfléchir au SIVU puis au projet de fusion des trois communes

* Sur la question de l'enneigement artificiel : la réserve collinaire n'est pas suffisante pour finir l'enneigement artificiel avant le 31 janvier, date limite imposée par l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement. Un choix doit être fait entre l'enneigement des pistes de ski alpin et celui de la boucle de La Chaillole du ski de fond. Cristel Franceschi, responsable du ski de fond, accepte que, cette année, la Chaillole ne soit pas enneigée car cela ne se ferait pas dans de bonnes conditions pour la satisfaction des fondeurs, et que l'accent soit mis sur le ski alpin. Elle précise néanmoins que cette situation ne devra pas se reproduire et que, conformément à la convention signée avec la Régie, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour assurer l'enneigement de la Chaillole. Proposer des pistes de ski de fond, c'est aussi proposer des itinéraires de raquettes et de piétons et cela permet de diversifier l'offre touristique et de renforcer le soutien au ski alpin. Les disciplines sont complémentaires.

* Emmanuel Miegge est désigné comme le référent d'Abriès pour assurer la liaison avec les entreprises de déneigement.

Pour affichage
Le Maire